

Les décharges

Décharges :

Surfaces servant au stockage d'ordures ménagères, scories, boues d'épuration, déchets spéciaux, industriels, chimiques, matériaux d'excavation ou décombres.

Les décharges dites contrôlées sont, *en principe* localisées afin d'éviter de polluer les nappes phréatiques. Les décharges ont souvent été implantées de façon anarchique et sans souci réel de la protection des eaux et des sols. De nombreuses décharges, dites sauvages, se sont multipliées jusqu'à une période récente, de sorte que la plupart des pays industrialisés sont aujourd'hui confrontés à des situations ingérables. Particulièrement pour les décharges contenant des déchets chimiques dangereux qui représentent de nos jours de véritables bombes à retardement. En effet, jusqu'à présent, la façon dont les industries se sont débarrassées de leurs déchets urbains, industriels et chimiques s'est faite de manière irresponsable et a déjà conduit à de véritables catastrophes écologiques. Ces déchets sont la source de graves pollutions de l'air, de l'eau et du sol. Les feux mis à certaines décharges (surtout par le passé) dégagent d'importantes quantités de gaz et de particules toxiques : dioxines (organochlorés polychlorés > toxicité aiguë et à long terme), mercure, cadmium, PCB (polychlorobiphényle > organochloré, etc). Le ruissellement et le lessivage de ces décharges sont la source de contaminations très graves de la nappe phréatique.

Sites pollués :

Sites de stockage définitifs de déchets (décharges), exploités ou désaffectés, ainsi que les aires d'exploitation et les lieux d'accident où des déchets ont été stockés ou se sont infiltrés. Ils ne nécessitent pas nécessairement un assainissement.

En Suisse, il y a plus de 50'000 sites pollués !

Sites contaminés :

Sites pollués qui sont à l'origine d'atteintes nuisibles à l'environnement ou qui risquent de l'être un jour. **Ils doivent être assainis.**